



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Restructuration et devenir l'observatoire météorologique du Mont-Aigoual

Question écrite n° 14078

#### Texte de la question

M. Olivier Gaillard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les orientations du plan de restructuration visant l'observatoire météorologique du Mont-Aigoual. L'objectif poursuivi par la direction interrégionale est la suppression, à terme, de l'effectif permanent, ce qui revient à mettre en cause très prochainement l'existence de cette station. Il s'agit de la suppression de 500 postes et de la fermeture de 40 des 50 stations d'ici 2022. Dans le cas de l'observatoire du Mont-Aigoual, cela entraînerait une disparition de savoirs faire techniques sans lesquels ne peuvent être pratiqués, les prévisions de court terme, bulletins précis, mais aussi le recensement de données en vue d'analyses climatiques sur le plus long terme. Les violentes crues mortelles dans l'Aude ont d'ailleurs à nouveau démontré, à ce sujet, tout l'enjeu d'intérêt local et national du point de vue de la sécurité publique, du maintien d'un maillage territorial de stations suffisamment resserré. Le relâchement de ce réseau par la mise en cause des effectifs permanents au sein de nombreuses stations, revient à faire excessivement confiance à des modèles de prévisions numériques entraînant des vigilances orange répétées, dangereusement banalisées, moins précises, moins affinées. Il serait très regrettable que la série de mesures expertisées au Mont-Aigoual depuis 1896 (reconnue par l'Organisation météorologique mondiale) à une altitude clef pour la connaissance des modifications climatiques, s'interrompe, d'autant que son existence est la justification de la mise en place du « Centre d'interprétation des changements climatique ». Il serait tout aussi regrettable que cet observatoire ne permette plus le développement des tests instrumentaux nationaux et internationaux sur la plateforme. La spécificité de ce centre réside aussi dans sa valeur patrimoniale, historique, pédagogique, et touristique, prolongement de sa valeur scientifique et climatique. L'observatoire, inauguré en 1894, est le dernier site météorologique de montagne en activité et habité en France, qui plus est, situé au cœur du parc national des Cévennes classé au patrimoine mondial de l'Unesco. En l'espèce, des communes à la grande région Occitanie, en passant par le département et l'État, le soutien politique et financier est unanime quant au maintien d'une activité à deux volets - scientifique et pédagogique - à cet Observatoire. Ces deux volets se consolident et s'équilibrent mutuellement. Cet Observatoire devient, par les volontés des météorologues, de l'ensemble des élus du territoire et de l'État, un haut lieu de l'interprétation de données en constante évolution, et d'immersion du public dans les savoir-faire de Météo France. Une démarche fondée sur la présence permanente de météorologue, encouragée par l'Institution Météo-France elle-même et l'État. Sans cette activité scientifique permanente, c'est tout l'édifice qui déclinerait dans sa logique et financièrement. Premier centre français d'interprétation des changements climatiques, avec des bâtiments restaurés, un espace d'exposition entièrement refaits, récemment, et des politiques éducative et d'immersion renforcées, son attractivité est grandissante. Depuis son inauguration, cet Observatoire contribue largement à un « écosystème » du développement d'un large territoire. À l'origine se fut le reboisement du massif. Aujourd'hui c'est une veille permanente pour des prévisions précises, une analyse scientifique des phénomènes climatiques, qui donnent du contenu et du sens à un tourisme scientifique de sensibilisation et d'immersion innovant. Compte tenu de ces arguments tous interdépendants, qui plaident pour le maintien d'un service météorologique permanent au Mont Aigoual, il lui demande de bien vouloir l'informer de son positionnement et des possibilités éventuelles d'évolution de ce plan de restructuration dans l'optique de trouver une solution en phase avec l'ensemble du projet de ce site et ses activités pérennes pour lesquels l'État, la région Occitanie, le département du Gard et la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

investissent à hauteur de 3,5 millions d'euros. L'enjeu est celui de la cohérence des actions de l'État et de Météo France qui ont encouragé la diversification de l'activité de l'Observatoire en vue de pérenniser l'équilibre de son fonctionnement.

## Texte de la réponse

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, est très vigilant quant à la qualité des services météorologiques et climatiques rendus par Météo-France à tous les acteurs des territoires dans le cadre de ses missions de service public. Le contrat d'objectifs et de performance 2017–2021 fixe comme axes stratégiques de mettre la logique de service au cœur du fonctionnement de Météo-France et de faire progresser la connaissance et l'anticipation des risques météorologiques et climatiques. Il convient cependant de traduire la mise en œuvre de ce contrat dans le cadre de l'objectif de maîtrise des comptes publics, qui prévoit une trajectoire des effectifs pour les cinq années qui viennent dans la continuité de l'évolution connue entre 2017 et 2018. C'est pourquoi, il a été demandé au président-directeur général de Météo-France d'élaborer et de porter un projet global concernant l'établissement dans le cadre de la démarche « Action Publique 2022 ». Le scénario proposé, validé par le ministère, maintient les ambitions du contrat d'objectifs et de performance en matière de services rendus tout en faisant évoluer l'organisation et les métiers de l'établissement. Ce contexte amène à structurer l'organisation territoriale de Météo-France autour des missions pour lesquelles la composante territoriale est justifiée (sécurité des biens et des personnes, maintenance du réseau d'observations et services météorologiques sur les plates-formes aéronautiques). La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes porte depuis plusieurs années un projet de réaménagement du sommet de l'Aigoual, lieu touristique, météorologique et scientifique situé dans le Massif Central, qui prévoit notamment la rénovation de l'observatoire ainsi que la refonte de l'exposition dans l'optique de créer un centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques. Le site, qui aborde de manière pédagogique les éléments relatifs aux risques météorologiques et climatiques, n'héberge pas d'activité opérationnelle, notamment dans le domaine de la prévision météorologique et de la sécurité des personnes et des biens, qui nécessiterait la présence d'agents de Météo-France en dehors de la période d'ouverture au public. Dans le cadre de ce projet, et pour collaborer à sa réussite, Météo-France s'est engagé à apporter son appui dans le pilotage scientifique du dispositif et à mettre à disposition des agents qualifiés pour assurer l'animation scientifique pendant la période d'ouverture du site au public. En dehors de cette période, et en l'absence d'activité opérationnelle, il est prévu de ne plus maintenir la présence d'agents de Météo-France sur le site du Mont-Aigoual à l'année. En conséquence, les départs d'agents actuellement en poste sur le Météosite du Mont-Aigoual ne seront pas remplacés. Cette organisation n'aura aucune conséquence sur les services météorologiques et climatiques rendus par Météo-France pour les départements du Gard et de la Lozère puisque ceux-ci sont assumés, depuis plusieurs années déjà, par la direction interrégionale d'Aix-en-Provence.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Gaillard](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14078

**Rubrique :** Climat

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et solidaire](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2018](#), page 10137

**Réponse publiée au JO le :** [26 mars 2019](#), page 2816